

J'étais à New-York, la grande métropole commerciale des Etats-Unis, le jour qui a suivi la déclaration de guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne. Le désarroi commercial, industriel et financier causé en peu de jours aux Etats-Unis par suite du blocus des ports, de l'entassement des grains et des marchandises, et de l'interruption des échanges internationaux, est indescriptible. Seule, l'assurance que la flotte anglaise réussirait, avant longtemps, à rétablir les communications commerciales entre les deux continents a évité la panique la plus épouvantable que le monde moderne ait jamais connue.

C'est alors, monsieur l'Orateur, que j'ai compris, dans toute son étendue, le rôle si éminemment civilisateur et bienfaiteur que joue dans le monde l'invincible et formidable marine anglaise. L'empire britannique utilise cette force et cette puissance, non pour asservir les peuples, ou pour restreindre le commerce de ses rivaux, mais pour faire respecter les traités et venir à la rescousse des Etats trop faibles pour se défendre eux-mêmes, telle la Belgique; ou encore pour protéger le commerce libre des peuples alliés ou neutres: tels la France et les Etats-Unis, fussent-ils ses rivaux en certaines branches du commerce ou de l'industrie.

Nous avons eu nos divergences d'opinions dans le passé, nous en aurons encore à l'avenir, une fois cette crise terrible terminée; mais il n'y a pas à l'heure actuelle, on peut l'affirmer sans danger d'être contredit, de divisions chez le peuple canadien quant à la nécessité absolue pour nous de concourir à la défense de l'empire.

Le Gouvernement a déjà pris les mesures urgentes que recommande la situation; la Chambre sera sans doute impatiente de les adopter et de donner son assentiment à toutes celles qui lui seront soumises pour la sûreté du pays: protection et défense de nos grands ports de mer; surveillance active de nos grandes artères commerciales, canaux et voies ferrées; augmentation judicieuse de la circulation du papier monétaire afin d'empêcher la spéculation ou l'exportation de l'or, et de maintenir la stabilité de notre crédit si important pour notre commerce et nos industries durant la période économique difficile que nous traversons. Cette Chambre sera aussi appelée à voter des crédits pour l'envoi de corps de volontaires canadiens, suivant que les nécessités de la défense nationale l'exigeront.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous verrons la fine fleur de notre milice partir pour la défense de la patrie sur un

autre sol que la terre canadienne; mais j'ai la conviction que les mères canadiennes seront aussi vaillantes que leurs sœurs de France qui n'ont que des paroles d'encouragement pour leurs époux et leurs fils lors des adieux du départ, refoulant avec énergie les sanglots qui leur montent à la gorge et les pleurs qu'elles réservent pour l'isolement du foyer. Et pourtant quelle différence entre les deux pays! Là bas tous les hommes en état de porter les armes sont appelés sous les drapeaux; les foyers se vident des pères, des époux, des frères, des fils à peine sortis de l'adolescence. Ici le service est absolument volontaire; s'il s'agit d'un homme marié on va encore plus loin: on exige avant de l'enrôler le consentement de son épouse.

Ce sera le devoir du Gouvernement et des citoyens de ce pays de pourvoir à la subsistance des familles qui se trouveront ainsi privées de leur soutien. Le patriotisme éclairé commande à chacun de faire son devoir et sa part de sacrifices. Le Canada ne pourra jamais acquitter la dette de reconnaissance qu'il contracte aujourd'hui envers ceux qui vont au loin combattre pour la patrie. A ceux-là, la gloire et les premiers honneurs, puisqu'ils sont en avant et à la peine. Mais il incombe à ceux qui restent et qui vont bénéficier du sang répandu par leurs frères de se rendre utiles sur un autre champ d'action en souscrivant au fonds de service organisé pour venir en aide aux blessés, aux veuves et aux orphelins; en secourant les familles privées temporairement d'un protecteur: en empêchant par tous les moyens possibles la spéculation criminelle sur les denrées et les articles de première nécessité. Les misérables qui profitent de la perturbation actuelle pour s'enrichir en spéculant sur les misères du peuple, devraient être considérés et traités en ennemis de leur pays. Je comprends que certains produits, par suite de l'augmentation de la demande ou de la restriction des importations, se vendront nécessairement plus cher. Nous sommes prêts à en subir les conséquences: c'est le sort de la guerre. Mais que huit jours à peine après la déclaration des hostilités en Europe, le prix d'un article de première nécessité dans toutes les familles, comme le sucre, par exemple, ait déjà augmenté au Canada de deux sous par livre, je maintiens que cette hausse ne peut être due qu'à une spéculation égoïste et éhontée, que je ne crains pas de qualifier de criminelle.

Il incombe au Gouvernement d'adopter immédiatement des mesures rigoureuses et de sévir, quels que soient les coupables. Il